

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 481

5 mars 2010

### SOMMAIRE

Aleon Holding S.A. ....	23055	INVESCO Paris CDG Airport Hotel Invest- ments S.A. ....	23042
Arun Immobilière S.A. ....	23069	Lavett S.à r.l. ....	23054
A.T.B. Lux S.A. ....	23062	Matrix EPH S. à r.l. ....	23082
Banque Colbert (Luxembourg) S.A. ....	23054	Mendex S.A. ....	23056
Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l. ....	23055	PATRIZIA Lux 10 S.à r.l. ....	23080
Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l. ....	23055	PATRIZIA Lux 30 N S.à r.l. ....	23080
Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l. ....	23055	Posh Holding ....	23068
Barclays Structure d'Investissement Lu- xembourg S.à r.l. ....	23056	Promodes International S.A. ....	23053
Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l. .....	23060	RESTO WU S.à r.l. ....	23061
Bureau Comptable Luxembourgeois S.A. .....	23080	Royal Plaza, société à responsabilité limi- tée ....	23081
Capstone Capital S.à r.l. ....	23069	Sagewood Luxembourg S.à r.l. ....	23067
Cortem International S.A. ....	23087	Samisa S.à r.l. ....	23042
D.M. Services ....	23054	Samorfin S.A. ....	23055
Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l. ....	23086	Sensata Investment Company S.C.A. ....	23081
Epazote S.A. ....	23069	Sibafo Holding S.A. ....	23082
European Diversified Bond Fund ....	23080	Société d'Importation de Produits Electri- ques au Luxembourg ....	23081
Fondation Maison de la Porte Ouverte ...	23082	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l. ....	23061
Fortis Luxembourg Finance S.A. ....	23054	Solum 488 Group S.A. ....	23068
FW Investment Holdings S.à r.l. ....	23063	Solum Real Estate S.A. ....	23068
Genii Capital S.A. ....	23068	Stronghold S.A. ....	23060
Genvest S.A. ....	23081	Stronghold S.A. ....	23081
Ginge - Kerr - Luxembourg S.A. ....	23086	Studio-Floor S.A. ....	23060
Hawthorn Participation S.A. ....	23068	TaSteph S.à r.l. ....	23060
		Tricar S.à r.l. ....	23060
		Zentrum Rennweg Beteiligungs GmbH ..	23088

**INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.193.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2010*

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

Monsieur Herbert Spangler, Monsieur Andrew Rofe et Monsieur Mark Weeden

- De nommer:

\* Madame Juliette Henry, né le 30 avril 1973 à West-Bromwich, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que administratrice de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

\* Monsieur Ascan Kokai, né le 18 février 1971 à Bonn-Bad Godesberg, Allemagne, résidant professionnellement au Maffeistrasse 3, 80333 Munich, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

\* Monsieur Chris Curtis, né le 19 septembre 1979 à Reading, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 43-45 Portman Square W1H6LY Londres, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010022426/24.

(100016953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the twenty ninth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Fredrik ALAMAA, company director, born in Falu Krist (Sweden) on January 18, 1967, residing at S-11527 Stockholm, Sweden, 44, Kaknäsvägen,

here represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", (the "Company") limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on companies with one shareholder, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "SAMISA S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage,

develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at thirteen thousand and four hundred euro (EUR 13,400.-), represented by one hundred and twenty five (125) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one (1) class A preferred share (the "Class A Preferred Shares), one (1) class B preferred share (the "Class B Preferred Shares), one (1) class C preferred share (the "Class C Preferred Shares), one (1) class D preferred share (the "Class D Preferred Shares), one (1) class E preferred share (the "Class E Preferred Shares), one (1) class F preferred share (the "Class F Preferred Shares), one (1) class G preferred share (the "Class G Preferred Shares), one (1) class H preferred share (the "Class H Preferred Shares), one (1) class I preferred share (the "Class I Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares (the "Preferred Shares")), being a total of one hundred thirty four (134) shares of a nominal value one hundred euro (EUR 100,-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

#### **Art. 10.**

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles.

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A Interim Accounts (the "Class A Period") to be established as from January 2010 onwards.

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B Interim Accounts (the "Class B Period").

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts (the "Class C Period").

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts (the "Class D Period").

10.3.5 The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts (the "Class E Period").

10.3.6 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for Class F Interim Accounts (the "Class F Period").

10.3.7 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts (the "Class G Period").

10.3.8 The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts (the "Class H Period") and

10.3.9 the Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts (the "Class I Period");

10.3.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.10 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue

**Art. 11.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, within 4 (four) months as from the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and of the shareholders towards the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable Law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Definitions

**Art. 22.** Class A Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

AA= available amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves



CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date is not later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

*Subscription - Payment*

All the one hundred and forty three (134) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr. Fredrik ALAMAA, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand and four hundred euro (EUR 13,400.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and fifty euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany), on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Fredrik ALAMAA, administrateur de sociétés, né à Falu Krist (Suède) le janvier 18, 1967, demeurant à S-11527 Stockholm, Suède, 44, Kaknäs väg,

ici représenté par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée par Monsieur Nils BERGEN, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209 du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera "SAMISA S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital de la Société est de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par cent vingt-cinq parts sociales ordinaires (125) (les "Parts Sociales Ordinaires"), une (1) part sociale préférentielle de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), une (1) part sociale préférentielle de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B") une (1) part sociale préférentielle de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), une (1) part sociale préférentielle de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), une (1) part sociale préférentielle de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), une (1) part sociale préférentielle de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), une (1) part sociale préférentielle de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), une (1) part sociale préférentielle de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), une (1) part sociale préférentielle de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I") et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ("les Parts Sociales Préférentielles"), étant un total de cent trente-quatre (134) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.



**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 10.**

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées et annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts.

10.3.1 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la Société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A (la "Période Classe A") à établir à partir de janvier 2010.

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B (la "Période Classe B").

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C (la "Période Classe C").

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D (la "Période Classe D").

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E (la "Période Classe E").

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F (la "Période Classe F").

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G (la "Période Classe G").

10.3.8 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H (la "Période Classe H").

10.3.9 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I (la "Période Classe I").

10.3.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe I et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.10 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

**Art. 11.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Définitions

**Art. 22.** Comptes Intérimaires Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E

Comptes Intérimaires Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaire Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Comptes Intérimaires Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et d'autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, du montant à concurrence duquel le capital et la réserve légale seront réduits en relation avec les classes de parts à réduire et à annuler et diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à affecter aux réserves selon les conditions légales ou statutaires, chaque fois comme il est exposé dans les comptes intérimaires afférents (sans double comptage, pour éviter tout doute) de sorte que

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

AA = montant disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = primes d'émission librement distribuables et autres réserves librement distribuables

CR = le montant à concurrence duquel le capital et la réserve légale seront réduits en relation avec la classe de parts à annuler

L = pertes (y compris pertes reportées)

LR = toutes sommes à affecter aux réserves conformément aux conditions légales ou statutaires.

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les cent trente-quatre (134) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Fredrik ALAMAA, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trier (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Deuxième Résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BERGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2010. Relation GRE/2010/103. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020764/598.

(100015958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

**Promodes International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg B 38.007.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Liquidation (No R.C.S. B 38007)

Par jugement rendu en date du 24.10.1996, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation judiciaire de PROMODES INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Alain THORN et liquidateur Maître Françoise SCHANEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

André MARMANN

*Avocat à la Cour / Le liquidateur nommé en remplacement*

Liquidation (No R.C.S. B 38538)

Par jugement rendu en date du 24.10.1996, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation judiciaire de SANTA FE INTERNATIONAL S.A R.L., avec siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Alain THORN et liquidateur Maître Françoise SCHANEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

André MARMANN

*Avocat à la Cour / Le liquidateur nommé en remplacement*

Liquidation (No R.C.S. B 37 364)

Par jugement rendu en date du 24.10.1996, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation judiciaire de ROYAL INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Alain THORN et liquidateur Maître Françoise SCHANEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

André MARMANN

Avocat à la Cour / Le liquidateur nommé en remplacement

Référence de publication: 2010022526/38.

(100017705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

---

**Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.784.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 1<sup>er</sup> février 2010*

1. M. Alain COPPEJANS a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Dirk DEWITTE, né le 12 mars 1964 à Knokke (Belgique), demeurant à B-8310 Brugge, 74A, Nijverheidsstraat, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010021263/16.

(100016645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

---

**Lavett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.370.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010022200/11.

(100016826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**D.M. Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.035.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022207/10.

(100017279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 34.726.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022208/10.

(100017278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---



**Aleon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.447.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE*  
Signature  
*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010022209/12.

(100017276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Samorfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 60.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

*Aurore Dargent*  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010022210/12.

(100017274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010022216/12.

(100017310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010022217/12.

(100017308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010022218/12.

(100017306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.965.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010022219/12.

(100017304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Mendelex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.991.

---

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Michel EDDE, homme d'affaires, né à Beyrouth, Liban, le 16 février 1928, demeurant Immeuble Boustany, Yarzé-Baabda, Liban,

dûment représentée par Madame Carole LACROIX, juriste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beyrouth, le 21 décembre 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de "MENDELEX S.A.", (ci-après "la Société").

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la détention, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou de toute autre manière; la Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, intégralement libérées.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de(s) l'actionnaire(s).

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

**Art. 7.** Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée de leur mandat est d'une année, ils sont rééligibles. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 9.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la Société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soit présente ou représentée. En cas d'égalité des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La Société est valablement engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil d'administration et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute

personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la Société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

**Art. 11.** L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la Société.

Leur mandat est d'une année, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprise manquants.

Lorsque la Société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises devienne indispensable, le mandat des commissaires s'éteindra à la plus prochaine Assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprise.

Inversement, si la Société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprise, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires.

**Art. 12.** L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société qui figurent à l'ordre du jour.

**Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 14.** Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la Société font élection de domicile au siège social de la Société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

**Art. 17.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation entre les actionnaires ou entre actionnaires et administrateurs relativement aux affaires sociales seront soumises à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.
- 2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an deux mille onze.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Michel EDDE, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les six mille (6.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par le comparant prénommé par paiement en numéraire, de sorte que le montant de soixante mille euros (EUR 60.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Michel EDDE, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, prend ensuite les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Maryse GREISCH, conseiller fiscal, né le 25 janvier 1958 à Differdange, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - Monsieur Albert WILDGEN, avocat, né le 13 juin 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - Madame Alba SCHERER, employée, née le 2 février 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée KPMG Audit S.à.r.l., établie à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.
- 4) Les mandats des premiers administrateurs respectivement du commissaire expireront à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2009. LAC/2009/57149. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010020832/203.

(100015778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.036.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010022222/12.

(100017299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Tricar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 41, Zone d'Activité Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 88.142.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022223/9.

(100017529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**TaSteph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 124, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.709.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022224/9.

(100017530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Studio-Floor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 91.844.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022225/9.

(100017528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Stronghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.952.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010022227/12.

(100017156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---



**SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 21.544.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022226/9.

(100016761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**RESTO WU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, route Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 151.013.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Chong Kwai WU, salarié, et son épouse,
2. Madame Weifen ZHU, salariée, demeurant à ensemble L-8185 KOPSTAL, 53, rue de Mamer,

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "RESTO WU S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à LINTGEN.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) "EUROS, chacune.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Souscription et Libération du capital:*

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- M. Chong Kwai WU, préqualifié, . . . . .	50 parts
2.- Mme Weifen ZHU, préqualifiée, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1° Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée: M. Chong Kwai WU, préqualifié.

2° Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée: M. Xiao Kang ZHU, cuisinier, né le 25 janvier 1986 à Qingtian (Chine), demeurant à L-3549 Dudelange, 9, rue de la Rivière.

3° La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4° L'adresse du siège social de la société est établie à L-7450 Lintgen, 76, Route Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wu; Zhu, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 15994. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-  
e

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010021190/84.

(100016240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022150/10.

(100017256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 149.939.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FW Investment Holdings Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on 4 December 2009, inscribed at the Luxembourg Trade Register number B 149.939 and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on 21 December 2009 (the "Company").

The meeting is open at 2.30 pm and is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder presents or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,072,429 (one million seventy two thousand four hundred twenty nine) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Waiving of notice rights;

2.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 49,672,400 (forty nine million six hundred seventy two thousand four hundred euro), so as to raise it from its present amount of EUR 26,810,725 (twenty six million eight hundred ten thousand seven hundred twenty five euro) to EUR 76,483,125 (seventy six million four hundred eighty three thousand one hundred twenty five euro) by the issue of 1,986,896 (one million nine hundred eighty six thousand eight hundred ninety six eight) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, together with a share premium of EUR 447,051,600 (four hundred forty seven million fifty one thousand six hundred euro) out of which EUR 4,967,240 (four million nine hundred sixty seven thousand two hundred forty euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by contribution in kind of shares and of a receivable;

4.- Subsequent amendment of article 8 (eight) of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

*First resolution:*

The Company "Foster Wheeler International Corporation", a Company organized under the laws of Delaware and having its registered office at Perryville Corporate Park, Clinton, NJ-08809 and the Company "Financial Services S.à r.l.", a company organized under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg being the shareholders of the Company, waive their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The shareholders resolve further that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by EUR 49,672,400 (forty nine million six hundred seventy two thousand four hundred euro), so as to raise it from its present amount of EUR 26,810,725 (twenty six million eight hundred ten thousand seven hundred twenty five euro) to EUR 76,483,125 (seventy six million four hundred eighty three thousand one hundred twenty five euro) by the issue of 1,986,896 (one million nine hundred eighty six thousand eight hundred ninety six eight) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, together with a share premium of EUR 447,051,600 (four hundred forty seven million fifty one thousand six hundred euro) out of which EUR 4,967,240 (four million nine hundred sixty seven thousand two hundred forty euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in one quota of an amount of EUR 504,872,667 (five hundred four million eight hundred seventy two thousand six hundred sixty seven euro) of "FW Global E&C S.r.l.", a company

organized under the laws of Italy, 40 (forty) shares of "FW Continental B.V.", with a par value of EUR 453.78 (four hundred fifty three coma seventy eight euro), a company incorporated under the laws of the Netherlands and a receivable for an amount of EUR 190,000,000 (one hundred ninety million euro) towards a related company.

*Third resolution:*

The shareholders accept the subscription of the new shares by the contributor, that is to say:

- "Foster Wheeler International Corporation", a Company organized under the laws of Delaware and having its registered office at Perryville Corporate Park, Clinton, NJ-08809, for all the 1,986,896 (one million nine hundred eighty six thousand eight hundred ninety six eight) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each to be issued.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned Company "Foster Wheeler International Corporation", here represented by Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here annexed;

which declares to subscribe to the 1,986,896 (one million nine hundred eighty six thousand eight hundred ninety six eight) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind out of which EUR 4,967,240 (four million nine hundred sixty seven thousand two hundred forty euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company hereafter described:

*Description of the contributions*

The one quota of an amount of EUR 504,872,667 (five hundred four million eight hundred seventy two thousand six hundred sixty seven euro) of "FW Global E&C S.r.l.", a company incorporated under the laws of Italy, representing 100 % of the share capital of this latest Company and owned by "Foster Wheeler International Corporation" prenamed, 40 (forty) shares of "FW Continental B.V.", with a par value of EUR 453.78 (four hundred fifty three coma seventy eight euro), a company incorporated under the laws of the Netherlands, representing 100 % of the share capital of this latest Company and owned by "Foster Wheeler International Corporation" prenamed and a receivable for an amount of EUR 190,000,000 (one hundred ninety million euro) towards a related company this contribution being valued at EUR 496,724,000 (four hundred ninety six million seven hundred twenty four thousand euro), remunerated by issue of 1,986,896 (one million nine hundred eighty six thousand eight hundred ninety six eight) new shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) in the Company.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 496,724,000 (four hundred ninety six million seven hundred twenty four thousand euro).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 49,672,400 (forty nine million six hundred seventy two thousand four hundred euro) and as share premium for an amount of EUR 447,051,600 (four hundred forty seven million fifty one thousand six hundred euro) out of which EUR 4,967,240 (four million nine hundred sixty seven thousand two hundred forty euro) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of the Company attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends and by a balance sheet of "Foster Wheeler International Corporation" dated as of 21 December 2009.

*Effective implementation of the contribution*

"Foster Wheeler International Corporation", contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by "Foster Wheeler International Corporation";
- all formalities shall be carried out in Delaware in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr Rakesh Jindal, with professional address at NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court;
- b) Mr Frank Przygodda, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

here represented by Mr Regis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Forth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article 8 (eight) of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 76,483,125 (seventy six million four hundred eighty three thousand one hundred twenty five euro) represented by 3,059,325 (three million fifty nine thousand three hundred twenty five) shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro)."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FW Investment Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 149.939, et dont les statuts ont été amendés en date du 21 décembre 2009, la société.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,072,429 (un million septante deux mille quatre cent vingt neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Renonciation au droit de convocation préalable

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 49,672,400 (quarante neuf millions six cent septante deux mille quatre cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 26,810,725 (vingt six millions huit cent dix mille sept cent vingt cinq euros) à EUR 76,483,125 (septante six millions quatre cent quatre vingt trois mille cent vingt cinq) par l'émission de 1,986,896 (un million neuf cent quatre vingt six mille huit cent nonante six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 447,051,600 (quatre cent quarante sept millions cinquante et un mille six cent euros), dont EUR 4,967,240 (quatre millions neuf cent soixante sept mille deux cent quarante euros) alloués à la réserve légale de la société

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions et d'une créance

4.- Modification afférente de l'article 8 (huit) des statuts afin de refléter le nouveau capital social en concordance avec les résolutions qui précèdent

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

La société "Foster Wheeler International Corporation", une société régie par le droit du Delaware et ayant son siège social à Perryville Corporate Park, Clinton, NJ-08809 et la société "Financial Services S.à r.l." une société régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; associés renoncent à leurs droits de convocation, reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Les associés décident ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution:*

Les associés exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 49,672,400 (quarante neuf millions six cent septante deux mille quatre cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 26,810,725 (vingt six millions huit cent dix mille sept cent vingt cinq euros) à EUR 76,483,125 (septante six millions quatre cent quatre vingt trois mille cent vingt cinq) par l'émission de 1,986,896 (un million neuf cent quatre vingt six mille huit cent nonante six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 447,051,600 (quatre cent quarante sept millions cinquante et un mille six cent euros), dont EUR 4,967,240 (quatre millions neuf cent soixante sept mille deux cent quarante euros) alloués à la réserve légale de la société, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social en Italie, d'actions d'une société ayant son siège social aux Pays-Bas et d'une créance d'un montant de EUR 190,000,000 (cent nonante millions d'euros) d'une société du groupe.

*Troisième résolution:*

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par "Foster Wheeler International Corporation", à savoir:

- "Foster Wheeler International Corporation", prédésignée, pour l'intégralité des 1,986,896 (un million neuf cent quatre vingt six mille huit cent nonante six) parts sociales nouvelles à émettre d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

*Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "Foster Wheeler International Corporation", représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé, qui demeurera annexée au présente;

laquelle a déclaré souscrire les 1,986,896 (un million neuf cent quatre vingt six mille huit cent nonante six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

*Description de l'apport*

Les actions d'une valeur globale de EUR 504,872,667 (cinq cent quatre millions huit cent septante deux mille six cent soixante sept euros), de la société "FW Global E&C S.r.l." une société régie par les lois d'Italie, les 40 (quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 453.78 (quatre cent cinquante trois virgule septante huit euros), de la société "FW Continental B.V." une société régie par les lois des Pays-Bas représentant 100 % (cent pour cent) ainsi qu'une créance d'un montant de EUR 190,000,000 (cent nonante millions d'euros) d'une société du groupe; cet apport étant évalué à EUR 496,724,000 (quatre cent nonante six millions sept cent vingt quatre mille euros), rémunéré par l'émission de 1,986,896 (un million neuf cent quatre vingt six mille huit cent nonante six) parts sociales nouvelles de la société.

*Evaluation*

EUR 496,724,000 (quatre cent nonante six millions sept cent vingt quatre mille euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à la société doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 49,672,400 (quarante neuf millions six cent septante deux mille quatre cent euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 447,051,600 (quatre cent quarante sept millions cinquante et un mille six cent euros), dont EUR 4,967,240 (quatre millions neuf cent soixante sept mille deux cent quarante euros) alloués à la réserve légale de la société.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de la société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport*

"Foster Wheeler International Corporation", prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:



- que les actions de FW Global E&C S.r.l." et "FW Continental B.V." sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Delaware, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Rakesh Jindal, demeurant à NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court

b) Monsieur Frank Przygodda, demeurant à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

ici représentés par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 8 (huit) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 76,483,125 (septante six millions quatre cent quatre vingt trois mille cent vingt cinq) divisé en 3,059,325 (trois millions cinquante neuf mille trois cent vingt cinq) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56864. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010021296/256.

(100016337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**Sagewood Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.519.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sagewood Luxembourg S.à r.l.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010022151/12.

(100017312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Solum 488 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022152/10.

(100017335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022153/10.

(100017333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Genii Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 140.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010022191/11.

(100017133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Posh Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 139.954.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010022192/11.

(100017131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Hawthorn Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.639.

Le bilan au 31.12.2008 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022193/11.

(100017128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Epazote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.350.

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022194/10.

(100017124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Arun Immobilière S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 44.370.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022195/10.

(100017111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Capstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.998.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine

On the twenty ninth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Bjarne BORG, company director, born in Kalmar (Sweden) on February 11, 1966, residing at CH-6330 Cham, Switzerland, 14, Lorzenparkstrasse,

here represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", (the "Company") limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on companies with one shareholder, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Capstone Capital S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at thirteen thousand and four hundred euro (EUR 13,400.-), represented by one hundred and twenty five (125) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one (1) class A preferred share (the "Class A Preferred Shares), one (1) class B preferred share (the "Class B Preferred Shares), one (1) class C preferred share (the "Class C Preferred Shares), one (1) class D preferred share (the "Class D Preferred Shares), one (1) class E preferred share (the "Class E Preferred Shares), one (1) class F preferred share (the "Class F Preferred Shares), one (1) class G preferred share (the "Class G Preferred Shares), one (1) class H preferred share (the "Class H Preferred Shares), one (1) class I preferred share (the "Class I Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares (the "Preferred Shares")), being a total of one hundred thirty four (134) shares of a nominal value one hundred euro (EUR 100.-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

#### Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles.

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A Interim Accounts (the "Class A Period") to be established as from January 2010 onwards.

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B Interim Accounts (the "Class B Period").

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts (the "Class C Period").

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts (the "Class D Period").

10.3.5 The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts (the "Class E Period").

10.3.6 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for Class F Interim Accounts (the "Class F Period").

10.3.7 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts (the "Class G Period").

10.3.8 The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts (the "Class H Period") and

10.3.9 the Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts (the "Class I Period");

10.3.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.10 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue

**Art. 11.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, within 4 (four) months as from the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and of the shareholders towards the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.



The balance is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Definitions

**Art. 22.** Class A Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

AA= available amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date is not later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

*Subscription - Payment*

All the one hundred and forty three (134) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr. Bjarne BORG, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand and four hundred euro (EUR 13,400.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and fifty euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Mr. Frank PLETSCHE, company director, born in Trier (Germany), on July 15, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Bjarne BORG, administrateur de sociétés, né à Kalmar (Suède) le février 11, 1966, demeurant à CH-6330 Cham, Suisse, 14, Lorzenparkstrasse,

ici représenté par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée par Monsieur Nils BERGEN, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, en ce compris l'article 209 du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera "Capstone Capital S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital de la Société est de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par cent vingt-cinq parts sociales ordinaires (125) (les "Parts Sociales Ordinaires"), une (1) part sociale préférentielle de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), une (1) part sociale préférentielle de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B") une (1) part sociale préférentielle de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), une (1) part sociale préférentielle de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), une (1) part sociale préférentielle de classe E (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe E"), une (1) part sociale préférentielle de classe F (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe F"), une (1) part sociale préférentielle de classe G (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe G"), une (1) part sociale préférentielle de classe H (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe H"), une (1) part sociale préférentielle de classe I (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe I") et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ("les Parts Sociales Préférentielles"), étant un total de cent trente-quatre (134) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 10.**

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées et annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts.

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la Société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A (la "Période Classe A") à établir à partir de janvier 2010.

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B (la "Période Classe B").

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C (la "Période Classe C").

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D (la "Période Classe D").

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E (la "Période Classe E").

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F (la "Période Classe F").

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G (la "Période Classe G").

10.3.8 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H (la "Période Classe H").

10.3.9 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I (la "Période Classe I").

10.3.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe I et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.10 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

**Art. 11.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Définitions

**Art. 22.** Comptes Intérimaires Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C



Comptes Intérimaires Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E

Comptes Intérimaires Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaire Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Comptes Intérimaires Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et d'autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, du montant à concurrence duquel le capital et la réserve légale seront réduits en relation avec les classes de parts à réduire et à annuler et diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à affecter aux réserves selon les conditions légales ou statutaires, chaque fois comme il est exposé dans les comptes intérimaires afférents (sans double comptage, pour éviter tout doute) de sorte que

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR)$$

AA = montant disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = primes d'émission librement distribuables et autres réserves librement distribuables

CR = le montant à concurrence duquel le capital et la réserve légale seront réduits en relation avec la classe de parts à annuler

L = pertes (y compris pertes reportées)

LR = toutes sommes à affecter aux réserves conformément aux conditions légales ou statutaires.

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les cent trente-quatre (134) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Bjarne BORG, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trier (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont Acte fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BERGEN J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2010. Relation GRE/2010/104. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020805/598.

(100015600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**PATRIZIA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.971.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022244/9.

(100016845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**PATRIZIA Lux 30 N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.723.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022245/9.

(100016846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, SICAV*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010022197/12.

(100017101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Bureau Comptable Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 49.830.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010022198/11.

(100016934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Stronghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.952.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010022228/12.

(100017157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Société d'Importation de Produits Electriques au Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 42, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 95.353.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022229/9.

(100017516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1027 du 26 mai 2006.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensata Investment Company S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010022230/14.

(100016866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Royal Plaza, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.948.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010022231/9.

(100017527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Genvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENVEST S.A.

A. RENARD / C. BITTERLICH

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010021980/12.

(100016796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Sibafo Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.272.

Il résulte d'un courrier adressé à la société SIBAFO HOLDING S.A. que la société FIDEOS CORPORATE SERVICES S.A., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au vendredi 29 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022064/10.

(100016798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57619 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2010022073/12.

(100017216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Fondation Maison de la Porte Ouverte, Fondation.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg G 29.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni le conseil d'administration de la fondation dénommée FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE, avec siège social à L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro G 29 (NIN 1971 6100 076),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en présence du notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 4 août 1994.

Les administrateurs présents ou représentés sont repris sur une liste de présence, laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La présente réunion est présidée par Monsieur Camille WAMPACH, président.

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Les administrateurs ont été convoqués à la réunion de ce jour par lettres, datées du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

II. - Des dix-sept (17) administrateurs actuellement en fonction, quatorze (14) administrateurs sont présents ou représentés, de sorte que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

Les administrateurs abordent l'ordre du jour et, après avoir délibéré, ils prennent, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution*

Les administrateurs décident d'apporter aux statuts de la fondation diverses modifications pour leur donner la teneur suivante:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>** . La Fondation prend la dénomination de FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE.

**Art. 2.** La Fondation est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3.** Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément à l'article 15 des présents statuts.

## Chapitre II. - Objet

**Art. 4.** La Fondation a pour objet, dans le cadre des oeuvres sociales de la Paroisse du Sacré-Coeur à Luxembourg-Gare, la création de services et la collaboration active à la résolution des problèmes de toutes les classes de la population, notamment du quartier de Luxembourg-Gare, surtout dans l'intérêt de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des personnes âgées et solitaires, des étrangers, sans que cette énumération ne soit limitative.

La Fondation ne poursuit aucun but politique ni confessionnel, et ses services et activités s'étendent à toutes personnes, quelles que soient leur nationalité, leur confession ou leur opinion politique.

## Chapitre III. - Patrimoine

**Art. 5.** Le patrimoine de la Fondation consiste dans les dons, legs, subsides et subventions de toutes sortes qu'elle pourra recevoir, ainsi que dans les intérêts et revenus généralement quelconques provenant de son patrimoine.

La Fondation est propriétaire et titulaire respectivement des immeubles et droits réels immobiliers suivants:

1) La propriété immobilière suivante:

Dans un immeuble en copropriété, sis à Luxembourg, 11, avenue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section D de la Basse-Pétrusse, sous le numéro 3/1117, lieu-dit: "avenue de la Gare", avec une contenance de 9,85 ares, comme propriété privative et exclusive:

- l'appartement au troisième étage, la cave y relative,
- le studio au troisième étage,
- la cave y relative

et dans les choses communes:

une quotité dans les choses communes de 37,60/1.000es en tout, tels que ces droits immobiliers ont été acquis par l'Association dans la succession de Jeanne Kalbfleisch, décédée le 20 décembre 1984, suivant testament olographe de la défunte du 1<sup>er</sup> avril 1983, déposé au rang des minutes du notaire Albert Stremler, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, suivant acte de dépôt du 5 février 1985, dûment enregistré.

2) Un droit d'emphytéose sur l'immeuble suivant:

Un immeuble sis à Luxembourg, 19, rue des Grottes, représentant une maison d'habitation dite "Maison-Rouge", avec dépendances et terrain non bâti, le tout inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section E d'Eich, lieu-dit: "rue des Grottes", sous le n° 22/2586, d'une contenance de 62 ares,

lesquels droits emphytéotiques ont été acquis par la Fondation de la société SEDEC, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années successives prenant cours au 1<sup>er</sup> janvier 1989, pour finir le 31 décembre 2087, suivant acte documenté par le prédit notaire Hencks, en date du 6 mars 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 mars 1989, vol. 1155, n° 99.

## Chapitre IV. - Administration

**Art. 6.** L'Administration de la Fondation est confiée à un conseil composé de six membres au moins.

Le Curé de la Paroisse du Sacré-Coeur, ou son représentant, est d'office membre du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration actuel se compose des membres suivants:

- Monsieur Camille WAMPACH, Procureur Général d'Etat honoraire, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1630 Luxembourg, 34, rue Glesener, président,
- Monsieur Paul FABER, directeur de Trade-ARBED en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1833 Luxembourg, 29, bd Jacquemart, vice-président,
- Madame Marie-Anne SCHAUSS, épouse KERSTEN, employée privée en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1472 Luxembourg, 9, rue J.-P. Erpelding, secrétaire,
- Monsieur Jean WEISGERBER, expert-comptable en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5884 Hesperange, 378, route de Thionville, trésorier,

Monsieur Maurice BAUER, juriste, de nationalité luxembourgeoise, membre, demeurant à L-2731 Luxembourg, 48, rue J.G. Wilmar, membre,

- Monsieur Pierre HENCKS, curé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1417 Luxembourg, 5, rue Dicks, membre,

- Soeur Philomène HOFFMANN, professeur, en religion soeur Monique, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers, membre,
- Monsieur Norbert REULAND, employé privé en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1833 Luxembourg, 17, bd Jaquemart, membre,
- Monsieur Emile ROSSLER, journaliste en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1357 Luxembourg, 18, rue A. Chevalier, membre,
- Monsieur Nicolas WAGNER, fonctionnaire en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2316 Luxembourg, 106, bd Général Patton, membre,
- Madame Henriette WAGNER-SCHAACK, infirmière, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2316 Luxembourg, 106, bd Général Patton, membre,
- Monsieur Georges WIRION, employé de l'Etat en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2213 Luxembourg, 9, rue de Nassau, membre.

**Art. 7.** Les élections au conseil ont lieu à l'occasion de sa réunion annuelle ordinaire, la date exacte étant fixée par le conseil suivant proposition du président.

Toute personne souhaitant devenir administrateur ou reconduire son mandat doit déposer sa candidature par écrit au siège de la fondation au plus tard quinze jours avant la date de l'élection.

La durée du mandat de chaque administrateur est fixée à trois ans à partir de la réunion annuelle ordinaire du conseil d'administration à laquelle il a été élu ou suite à laquelle il a été coopté. Les mandats sont renouvelables sans limitation.

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement par cooptation par les membres du conseil d'administration restant en fonction.

Le conseil d'administration peut également coopter de nouveaux membres.

La qualité de membre du conseil d'administration se perd:

- par l'expiration du mandat;
- par la démission, notifiée par simple lettre adressée au président;
- par le décès;
- par la révocation, prononcée par le conseil pour un désintéressement notoire ou pour un motif grave, suivant proposition du président et vote selon les modalités prévues à l'article 11;
- par la révocation judiciaire, telle qu'elle est prévue par l'article 40 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le président et, en son absence, par le vice-président, ou, en l'absence de celui-ci, par l'administrateur le plus âgé.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige, au lieu indiqué dans les convocations. Ces convocations se font et sont signées par le président du conseil d'administration ou par deux membres.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, pour discussion et approbation des rapports d'activité, des budgets et des comptes annuels de la Fondation.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur absent peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopieur ou e-mail, mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues absents.

Le mandat n'est valable que pour une seule réunion.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents et/ou représentés. En cas de parité des voix, la voix du président ou de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions sont consignées dans des procès-verbaux signés par le secrétaire du Conseil d'Administration ou son représentant et un autre administrateur. Les copies ou extraits des procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés soit par le président, soit par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui tendent à la réalisation de son objet social.

Il représente la Fondation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de la Fondation, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs, renoncer à tous privilèges et hypothèques, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Le conseil d'administration confie la gestion journalière

- de la Fondation, ainsi que la représentation de la Fondation en ce qui concerne cette gestion, au Comité Directeur de la Fondation, qui est composé du Curé de la Paroisse du Sacré-Coeur, ou de son représentant, du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président du Conseil d'Administration, du Trésorier ainsi que du Secrétaire et du (des) Direc-



teur(s) de la Fondation. Les autres membres du Conseil d'Administration peuvent également participer aux réunions du Comité Directeur avec le droit de participation aux décisions et aux votes,

- des Foyers et services gérés par la Fondation à une ou plusieurs personnes, qui devront être soit administrateur(s), soit salarié(s) de la Fondation. En cas de délégation de pouvoirs pour la gestion des Foyers et services gérés par la Fondation, le Conseil d'Administration doit annuellement confirmer, modifier ou révoquer cette délégation de pouvoirs.

Les décisions du Comité Directeur sont prises à la majorité absolue des membres présents et/ou représentés. En cas de parité des voix, la voix du président du Conseil d'Administration ou de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 13.** Vis-à-vis de tiers, la Fondation est représentée et valablement engagée en tout état de cause, y compris les actes prévus à l'alinéa 3 de l'article qui précède, par la signature conjointe de deux administrateurs qui n'auront pas à justifier d'une délibération préalable du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Fondation est représentée et valablement engagée en tout état de cause vis-à-vis de tiers soit par la signature conjointe de deux membres du Comité Directeur tel que défini à l'article précédent, soit en vertu d'une délégation de pouvoirs pour la gestion journalière des Foyers et services gérés par la Fondation, à décider par le Conseil d'Administration, tels que ces pouvoirs sont plus amplement spécifiés dans le tableau en annexe.

### Chapitre V. - Comptes annuels

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent.

La fondation est tenue de confier à un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises ou à un expert comptable nommé par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre des experts comptables le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de leur régularité au regard de la loi et des statuts.

Endéans les deux mois de la clôture de l'exercice, lesdits comptes et budget sont communiqués au Ministre de la Justice et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 34 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

### Chapitre VI. - Modifications statutaires

**Art. 15.** Les statuts peuvent être modifiés par décision du conseil d'administration prise à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés.

Les modifications statutaires n'entreront en vigueur qu'après avoir été approuvées par arrêté grand-ducal.

Les modifications statutaires seront publiées conformément à l'article 32 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

### Chapitre VII. - Dissolution

**Art. 16.** Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, le patrimoine net sera affecté à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WAMPACH, P. FABER, M.-A. SCHAUSS, J. WEISGERBER, M. BAUER, P. HENCKS, P. HOFFMANN, N. REULAND, E. ROSSLER, N. WAGNER, H. WAGNER-SCHAACK, G. WIRION, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Le notaire soussigné déclare que le présent acte a été approuvé par arrêté grand-ducal du 8 janvier 2010.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2010.

H. BECK.

Référence de publication: 2010021232/182.

(100016597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.600.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.685.

—

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 29. Januar 2010*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 29. Januar 2010 beschlossen, dass Herr Herbert Spangler sowie Herr Mark Weeden ihr Amt als Geschäftsführer niederlegen. Die folgenden Personen werden mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer neu ernannt:

- Frau Juliette Henry, geboren am 30. April 1973 in West Bromwich, Vereinigtes Königreich, beruflich ansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg sowie

- Herr Chris Curtis, geboren am 19. September 1979 in Reading, Vereinigtes Königreich, beruflich ansässig in 43-45 Portman Square, W1H6LY London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Januar 2010.

Unterschrift / Unterschrift

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010022427/20.

(100016948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

—

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Ginge - Kerr - Luxembourg S.A." avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, Notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 18 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Mémorial C, numéro 326 du 7 septembre 1994;

Les statuts ont été modifié suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C, n°20, du 12 janvier 2001

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47437,

au capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par mille actions (1.000) de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune.

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Gilles Florent ZANETTI, demeurant à L-4201 Esch-sur-Alzette, 70, rue de Lallange;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Conny WANTZ demeurant professionnellement à 10, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme ADAM, demeurant professionnellement à 10, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg.

tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent trois mille euros (403.000.- EUR).Souscription - Libération.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trois mille euros (403.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-EUR) à quatre cent trente quatre mille euros (434.000.- EUR). L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles dans la société.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'incorporation de bénéfices et réserves reportés au capital social de la société ainsi qu'il ressort expressément d'un certificat du réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, JF Kennedy, établi en date du 18 décembre 2009, lequel certificat restera annexé au présent procès-verbal et sera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de modifier le premier alinéa de l'article 5.- des statuts pour les mettre en conformité avec les résolutions prises.

" **Art. 5.** Le capital est fixé à quatre cent trente quatre mille euros (434.000,- EUR) représenté par quatorze mille actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- EUR)."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zanetti, Wantz, Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56131. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021194/60.

(100015792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Cortem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.366.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2009*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit.

*Conseil d'administration*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Riccardo Gratton, demeurant Via Della Vitalba No 4, I-34121 Trieste (Italie), administrateur

Alessandro Rossi, demeurant Viale Argonne No 8, I-20120 Milan (Italie), administrateur;

Alberto Mossini, demeurant Via Cocconcelli Antonio No 11, I-43100 Parme (Italie), administrateur.

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes*

ComCo S.A. 11-13 Boulevard de la Foire L - 1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signature

Banque domiciliataire

Référence de publication: 2010022436/26.

(100017265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Zentrum Rennweg Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.289.

Im Jahre zweitausendundneun, den siebzehnten Dezember.

Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds "HRI Immobilienfonds Nr.1" des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn Flavio Marzona, Angestellter der Gesellschaft SGG S.A., mit Geschäftsadresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2009,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ZENTRUM RENNWEG BETEILIGUNGS GmbH ist, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, am 6. November 2009, veröffentlicht im Memorial Recueil Special C, Nummer 2394 vom 8. Dezember 2009 und deren Satzungen bis zum heutigen Tage nicht abgeändert wurden,

- dass die oben erwähnte Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von sechzehntausend Euro (EUR 16.000) auf sechzehntausendeinhundert Euro (EUR 16.100) zu bringen, durch Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100), mit gleichen Rechten und Pflichten als die bestehenden Anteile, mittels der Zahlung einer Ausgabeprämie von hundertzweihundertachtundachtzigtausendneunhundertachtundachtzig Euro (EUR 194.980).

*Zeichnung - Einzahlung*

Die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt einen (1) neuen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und diesen vollständig mitsamt der Ausgabeprämie in bar einzuzahlen, sodass der Betrag von hundertzweihundertachtundachtzigtausend Euro (EUR 195.080) nunmehr der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht, welche Einzahlung dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 5.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 5.1** Das Gesellschaftskapital wird auf sechzehntausendeinhundert Euro (EUR 16.100) festgelegt, eingeteilt in einhunderteinundsechzig (161) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind."

*Kosten*

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka eintausend EURO (EUR 1.000) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. MARZONA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009, Relation: MER / 2009 / 2459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010021827/52.

(100017371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.